

Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le maître d'œuvre ou son représentant a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

INTITULE DE L'AFFAIRE :

## Interconnexion de l'alimentation en eau potable de Jarnac et de Triac Lautrait et réhabilitation du réseau d'assainissement avenue du Général Leclerc à Jarnac

### Secteur entre le PR des Trois Jeannettes et le château d'eau de Jarnac

NOM DU REDACTEUR : Fabrice PIGEAU

SAINTES, le 18 mars 2023

AFFAIRE N° : 20.010.16

N/REF : FP/23/M03006

### Compte rendu de la réunion de chantier du 17 mars 2023

Participants	Téléphone	E-mail	Présent	Diffusion
<b>Maître d'Ouvrage</b> <b>Grand Cognac</b>	05.45.35.12.29			
Monsieur LOLMEDE		<a href="mailto:philippe.lolmede@grand-cognac.fr">philippe.lolmede@grand-cognac.fr</a>		X
Monsieur CESBRON	07.87.13.02.48	<a href="mailto:damien.cesbron@grand-cognac.fr">damien.cesbron@grand-cognac.fr</a>	X	X
Monsieur MALLET	06.72.81.18.54	<a href="mailto:alain.mallet@grand-cognac.fr">alain.mallet@grand-cognac.fr</a>		X
<b>Commune de Jarnac</b>	05.45.81.08.11	<a href="mailto:mairie@ville-de-jarnac.fr">mairie@ville-de-jarnac.fr</a>		
Monsieur GESSE				X
Monsieur CHARRIER	06.37.05.75.99	<a href="mailto:charrier.claude@orange.fr">charrier.claude@orange.fr</a>		X
Monsieur JOLY	06.10.31.29.66	<a href="mailto:philippe.joly@wanadoo.fr">philippe.joly@wanadoo.fr</a>	X	X
<b>Services Techniques</b>				
Monsieur BATY	06.70.48.15.94	<a href="mailto:responsable.st@ville-de-jarnac.fr">responsable.st@ville-de-jarnac.fr</a>	X	X
Monsieur LEGRIS	06.32.08.12.63	<a href="mailto:l.legris@ville-de-jarnac.fr">l.legris@ville-de-jarnac.fr</a>		X
Madame SAUVION	06.70.48.15.96	<a href="mailto:c.sauvion@ville-de-jarnac.fr">c.sauvion@ville-de-jarnac.fr</a>		X
<b>Agence Départementale de l'Aménagement de Jarnac</b>	05.16.09.50.33			
Monsieur PEROT		<a href="mailto:jfperot@lacharente.fr">jfperot@lacharente.fr</a>		X
Monsieur LAUVIGE	06.31.63.98.31	<a href="mailto:jplauvige@lacharente.fr">jplauvige@lacharente.fr</a>		X
<b>Maître d'Oeuvre</b> <b>HECA</b>	05.45.68.51.00			
Monsieur BOIS	06.75.44.63.45	<a href="mailto:m.bois@heca.fr">m.bois@heca.fr</a>		X
<b>ATMO Ingénierie</b>				
Monsieur PIGEAU	07.87.89.82.81	<a href="mailto:fabrice.pigeau@atmo17.fr">fabrice.pigeau@atmo17.fr</a>	X	X
Monsieur NICOLAI	06.63.46.79.46	<a href="mailto:richard.nicolai@atmo17.fr">richard.nicolai@atmo17.fr</a>		X
<b>Exploitant Jarnac</b> <b>AGUR</b>				
Monsieur THOMAS	06.88.80.91.04	<a href="mailto:julien.thomas@agur.fr">julien.thomas@agur.fr</a>		X
Monsieur YUNTA	06.65.61.72.10	<a href="mailto:j.yunta@agur.fr">j.yunta@agur.fr</a>	X	X
Monsieur PEZERE	06.82.88.67.32		X	
<b>Entreprises</b>				
<b>SOGEA Sud-Ouest hydraulique</b>	05.45.69.06.85			
Monsieur EVENOU	06.03.49.28.77	<a href="mailto:gilles.evenou@vinci-construction.fr">gilles.evenou@vinci-construction.fr</a>	X	X
Monsieur GALLAIS	06.80.73.64.32	<a href="mailto:mathieu.gallais@vinci-construction.fr">mathieu.gallais@vinci-construction.fr</a>		X
Monsieur ROUGIER	06.19.23.31.72	<a href="mailto:cedric.rougier@vinci-construction.fr">cedric.rougier@vinci-construction.fr</a>	X	X
<b>CANASOUT</b>				
Monsieur BARRILLOT	06.74.35.03.33	<a href="mailto:jerome.barrillot@canasout.fr">jerome.barrillot@canasout.fr</a>		X
Monsieur MOTHES	06.07.81.84.52	<a href="mailto:xavier.mothes@canasout.fr">xavier.mothes@canasout.fr</a>		X
Monsieur CHOVAUX	06.45.27.89.92	<a href="mailto:n.chovaux@canasout.fr">n.chovaux@canasout.fr</a>		X

## 1. Observations sur le précédent compte rendu

Sans objet.

## 2. Avancement des travaux

Entreprise CANASOUT : début des travaux de pose des canalisations le 03/10/22.

Réfections définitives de voirie réalisées (hors joints et MDG).



Entreprise SOGEA : début des travaux de pose des canalisations le 10/01/23.

Quarante-huit branchements sont repris ou réalisés intégralement. Terrassements réalisés sur cinq branchements.



### 3. Situation administrative

Notification : marché n°CA22080 notifié le 29/06/2022.

Ordres de service : délai d'exécution des travaux de 14 mois.

- N°1 de préparation des travaux délivré le 18 juillet 2022 pour un délai de 2 mois.
- N°2 de démarrage des travaux délivré le 12 septembre 2022 pour un délai de 14 mois.

Sous-traitants : les sous-traitants devront être déclarés => DC4 REZOTEC signé par le MOA le 02/03/2023.

Arrêtés de voirie :

=> **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (REZOTEC) : arrêté pris le 01/03/2023 (route barrée et alternat par feux). Validité du 06/03/2023 au 15/03/2023. Prolongation jusqu'au 31/03 le 13/03/2023.**

=> **RD 941 - Avenue du Général Leclerc (SOGEA) : arrêté pris le 03/01/2023 (route barrée). Validité du 03/01/2023 au 13/07/2023.**

### 4. Coordination, observation, décisions

#### 4.1. Constat

Lors de la visite de chantier, il a été constaté les éléments suivants :

##### SOGEA

- **Reprise des branchements en cours entre les numéros 31 et 43 de l'avenue du Général Leclerc.**
  - Personnel présent : 1 chef de chantier + 11 compagnons.
  - Matériel mis en œuvre : 2 pelles, 1 camion et ponctuellement une aspiratrice.
  - Profondeur de la tranchée : variable pour les branchements.
  - Blindage : présent sur le chantier.
  - Nature du terrain : structure de chaussée puis calcaires marneux et/ou remblais divers.
  - Contraintes particulières : croisement de plusieurs réseaux dont bloc PTT en béton.
  - Géotextile et grillage avertisseur : mis en place.
  - Découpage de chaussée : fraisage préalable réalisé sur les tranchées des canalisations de branchement.
  - Signalisation en place pour réalisation des travaux sous route barrée au niveau de la RD 941.



## 4.2. Implantation des ouvrages

Station de lavage / angle rue de la Côte (travaux SOGEA) => réalisation des travaux en route barrée  
Pose des réseaux sur la demi-chaussée côté droit sur l'ensemble du linéaire. Pour le réseau d'assainissement, pose de canalisations en polypropylène Ø 200 SN16 en axe de la future demi-chaussée et reprise des branchements conformément au plan d'exécution (validé le 16/12).

Les antennes des rues perpendiculaires (Impasse des Marronniers, impasse Saint-Cybard et rue de la Paix) seront reprises jusqu'en sortie d'emprise du futur aménagement.

Une amorce en attente en polypropylène Ø 160 SN16 sera créée à droite du n°59bis pour le raccordement futur d'un lotissement au réseau d'assainissement.

### Canalisations AEP :

Les travaux de pose des canalisations d'eau potable dans l'enceinte du Château d'eau ont fait l'objet d'un piquetage le 13/01. Le 10/02, un sondage préalable devant l'accès du portail a été réalisé pour déterminer l'altimétrie des croisements des réseaux existants.

## 4.3. Points particuliers

### Panneaux d'informations :

Les panneaux d'informations sont en place sur le chantier au niveau du rond-point de la Belloire, ainsi qu'à l'angle de la rue Pasteur et de la rue Condé => complément réalisé le 25/10 pour indiquer la direction d'Angoulême des deux côtés.

Lors de réalisation des travaux entre la station de lavage et la rue de la Côte, une signalisation spécifique et évolutive est en place pour l'accès à la station de lavage et la station essence.

### Ramassage ordures ménagères :

Sur le secteur des travaux en route barrée, les entreprises laisseront la possibilité de passage du camion de ramassage. Une collecte en porte à porte sera maintenue à minima jusqu'à la station de lavage. En complément, des bacs seront mis en place pour le regroupement des sacs de déchets => un plan a été présenté en réunion publique pour information auprès des riverains.

Un nouveau point a été fait le 06/01 pour la gestion de la collecte lors de l'intervention de l'entreprise SOGEA à partir du 09/01. Poursuite de la collecte en porte à porte lors de la pose de la ligne principale + livraison des bacs pour le regroupement aux Services Techniques avec mise en place si nécessaire.

### Information des riverains :

Une réunion publique d'information a été organisée le 05/09/2022 avec les riverains. Elle a été précédée d'une rencontre avec les entreprises et institutions (Sécurité Civile) impactées par le chantier.

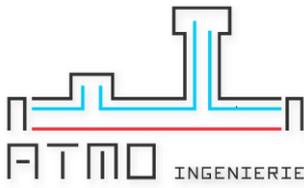
**Un accès permanent doit être maintenu pour la Sécurité Civile.**

## 4.4. Points techniques

En remblaiement supérieur (hors zone de pose sous accotement), il sera mis en place **uniquement** de la GNT2 => validation des FPT le 12/09 par l'ADA de Jarnac.

L'intervention au niveau de chaque branchement (EU et AEP) sera validée préalablement avec l'exploitant.

Les robinets de prise en charge pour les branchements AEP sont avec prise par le dessus.



Les anciennes bouches à clefs seront supprimées.

Profondeur des tabourets de branchements => dans la mesure du possible celle-ci sera au minimum de 0,60 m avec si-besoin déplacement des emplacements actuels pour permettre un raccordement en fil d'eau de la canalisation venant de la partie privative.

### Bouches à clefs

Il est rappelé aux deux entreprises que sur la ville de Jarnac les bouches à clefs sont rondes pour les branchements et carrées pour les vannes.

### Réfection définitive de voirie

**Le 13/01**, demande de l'ADA pour réalisation d'un MDG (monocouche double gravillonnage) en complément du BBSG 5 cm sur les tranchées dans le virage avant le château. L'entreprise fera valider préalablement la formulation de ce monocouche => **éléments transmis par l'ADA de Jarnac le 15/02**.

Les réfections définitives entre le Pont des Trois Jeannettes et la station de lavage **sont en cours depuis le 13/03**. La réalisation du MDG sera décalé au mois de juin (intervention de l'entreprise COLAS). Un point sur ces réfections de voirie sera réalisé avec l'ADA le 22/03 matin.

## **5. Hygiène et sécurité**

Les arrêtés de voirie seront visiblement affichés à l'entrée du chantier => **ok le 17/03**.

Les accès du chantier seront **protégés** et la signalisation sera **adaptée** durant les périodes d'absence du personnel sur le chantier.

## **6. Planification**

La planification des travaux est la suivante pour la fin de la semaine 11 et la semaine 12 :

### **Entreprise CANASOUT :**

Réalisation des joints sur les enrobés par le sous-traitant REZOTEC. Les reprises du marquage au sol sont à planifier.

### **Entreprise SOGEA :**

Fin de la reprise des branchements côté impair, puis raccordements des antennes.

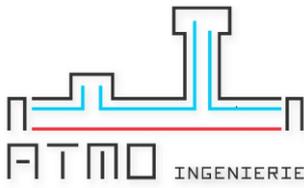
## **7. Contrôles techniques**

Validation le 19/10, par le MOE, de l'essai de pression (à 6 bars) sur la canalisation de refoulement en attente.

Validation le 13/01, par le MOE, de l'essai de pression (à 12 bars) sur les canalisations d'eau potable DN 200 et 250 pour la partie CANASOUT.

**Les contrôles suivants seront effectués en cours et en fin de chantier par des prestataires ayant une habilitation COFRAC :**

- ✓ Contrôle de compactage des tranchées => **tous les points sont conformes** sur les tranchées du secteur d'intervention de l'entreprise CANASOUT.



**Tous les points sont conformes** suite à l'intervention du **08/02** sur les tranchées du secteur d'intervention de l'entreprise SOGEA. La dernière intervention est planifiée à partir du **29/03**.

✓ Inspection vidéo et tests d'étanchéité => **le prestataire retenu est SARP.**

1<sup>ère</sup> intervention (travaux CANASOUT) pour ITV et tests, réalisée les **30/01, 31/01 et 01/02**.

2<sup>ème</sup> intervention (travaux SOGEA ligne principale) pour ITV et tests (regards), réalisée les **15 et 16/02**.

3<sup>ème</sup> intervention (travaux SOGEA) pour ITV et tests, planifiée à partir du **11/04**.

#### Bilan des contrôles réalisés sur les travaux réalisés par CANASOUT

ITV => aucuns défauts sur tous les tronçons contrôlés.

Étanchéité => tous les tronçons sont conformes (y compris contre-visite sur R3/R4). Tous les regards (y compris branchements) testés sont conformes.

#### Bilan des contrôles réalisés sur les travaux réalisés par SOGEA

ITV => aucuns défauts sur les tronçons contrôlés entre R14 et R24.

Étanchéité => sur les neuf regards testés, cinq sont négatifs à l'air. Des tests à l'eau seront réalisés.

### **8. Documentation/Plans**

#### Documents remis :

- ◆ Plan d'exécution à jour (SOGEA) ;
- ◆ Plan de récolement (CANASOUT) ;
- ◆ Prolongation arrêté de voirie (REZOTEC).

#### Documents à remettre par les entreprises :

- ◆ /.

### **9. Intempéries, retards et autres**

Nombre de jours d'intempéries : 3 les 21/11/22, 19/01/23 et 24/02/23.

Nombre de retards ou d'absences aux réunions : /

### **10. Prochaine réunion**

La prochaine réunion de chantier est programmée le **jeudi 23 mars 2023**.

Rendez-vous à **8h30** sur le chantier => secteur SOGEA.

Pièces jointes : /.

**Fabrice PIGEAU**